

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur- Fraternité-Justice

Autorité de Régulation des Marchés Publics



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (modifié)
N°01/ARMP/2024

Audit technique et financier de la passation et de l'exécution des marchés publics au titre de l'exercice budgétaire 2023

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés et au Plan prévisionnel de passation des marchés publiés le 08 Janvier 2024 sur le site de l'ARMP (www.armp.mr).

2. L'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) envisage, sur financement de son budget 2024, d'effectuer le paiement, au titre du marché de prestations intellectuelles, des services d'un Cabinet ou Groupement de Cabinets pour la réalisation de ***l'Audit technique et financier de la passation et de l'exécution des marchés publics au titre de l'exercice Budgétaire 2023.***

3. Les services comprennent :

(i) L'audit de conformité :

Cet audit consiste à :

- Se faire une opinion sur les procédures de passation adoptées à travers l'audit d'un échantillon représentatif de marchés en fonction du type de contrat, de la taille de la population mère et de la procédure de passation des marchés de sorte que toutes les autorités contractantes soient auditées.
- Vérifier la conformité des procédures aux principes généraux de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, de transparence des procédures, d'économie et d'efficacité édictés par le Code des marchés publics et ses textes d'application.

(ii) L'audit de l'exécution physique :

Cet audit consiste à :

- Se faire une opinion sur l'état d'exécution des marchés, à travers l'audit physique d'un nombre limité des marchés de travaux et fournitures, en cours d'exécution ou déjà exécutés.

4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces services. Il s'agit en l'occurrence de : la nature de leurs activités, leurs expériences en nombre d'années, leurs qualifications dans le domaine des prestations intellectuelles et notamment leurs références concernant l'exécution de marchés analogues, leurs organisations techniques et managériales, leurs qualifications générales et le nombre de personnels professionnels permanents et/ou occasionnels.

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ.

5. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Cette manifestation d'intérêt est ouverte aux bureaux nationaux et étrangers.

7. La procédure de présélection des candidats sera conduite en application de la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 portant Code des Marchés Publics et ses décrets d'application cités ci-dessus.

8. la procédure de présélection des candidats sera conduite selon la méthode fondée sur la qualification des consultants.

9. Le soumissionnaire classé premier au terme du processus d'évaluation sera invité à soumettre une proposition technique et financière.

10. L'évaluation des manifestations d'intérêt sera établie sur la base de la grille ci-dessous :

	Note/100
Expérience générale du cabinet : <ul style="list-style-type: none">- Nature des activités et nombre d'années d'expérience- L'organisation technique et managériale- Le nombre de personnel professionnel permanent	40
Expériences spécifiques du cabinet : <ul style="list-style-type: none">- Les références dans le domaine des marchés publics ;- Les références concernant la réalisation des audits de marchés publics.	60
Total	100

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous de 09 heures à 16 heures TU.

Autorité de Régulation des Marchés Publics
BP 4424, n° 45 ZRB, B nord, Teveragh Zeina,
Tél : (+222) 45 24 25 20 / (+ 222) 43 99 80 80 /33 06 81 77
Email : elide.diarra@armp.mr
Nouakchott-Mauritanie

12. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en quatre exemplaires (un original et trois copies) à l'adresse ci-dessous indiquée, au plus tard le **11 mars 2024 à 12 Heures TU**, à compter de la date de publication du présent avis, avec l'unique mention :

« A Monsieur le Président de la commission de passation des marchés de l'ARMP, manifestation d'intérêt pour l'Audit technique et financier de la passation et de l'exécution des marchés publics au titre de l'exercice budgétaire 2023 ».

Autorité de Régulation des Marchés Publics
BP 4424, n° 45 ZRB, B nord, Teveragh Zeina,
Tél : (+222) 45 24 45 20 / (+ 222) 46 41 30 87
Email : elhadrami.abdeselam@armp.mr

Nouakchott-Mauritanie

La Présidente

Khadija BOUKA